INSTUCTIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE VISA DE DIVERSITE 2022 (DV-2022)

Aperçu Général du Programme

Le Département d'État gère annuellement le programme de Visa de Diversité (DV). L'article 203(c) de la loi des États-Unis sur l'Immigration et la Nationalité (The Immigration and Nationality Act, ou INA) prévoit des visas pour une catégorie d'immigrants appelés « immigrants de diversité» , provenant des pays ayant historiquement un faible taux d'immigration aux États- Unis. Pour l'année fiscale 2022, 50.000 visas de diversité (DV) seront disponibles. L'inscription au programme de DV est gratuite.

Les candidats sélectionnés à travers le programme doivent satisfaire à des conditions d'éligibilité simples mais strictes afin de se qualifier pour un visa de diversité. Le Département d'État détermine les sélections à travers un tirage au sort aléatoire et électronique. Le Département d'Etat repartit les visas de diversité entre six régions géographiques, et aucun pays faisant partie ne peut recevoir à lui seul plus de 7% du total des visas DV disponibles en une année.

Pour le DV-2022, les candidats nés dans les pays suivants n'ont pas le droit de s'inscrire, comme plus de 50.000 personnes originaires de ces pays ont immigrés aux États Unis au cours des 5 dernières années: Le Bangladesh, le Brésil, le Canada, la Chine (y compris la région administrative spéciale de Hong Kong), la Colombie, la République Dominicaine, le Salvador, le Guatemala, le Haïti, le Honduras, l'Inde, la Jamaïque, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, les Philippines, la Corée du Sud, le Royaume-Uni (sauf l'Irlande du Nord) et ses territoires d'outre-mer et le Vietnam. Ceux qui sont nés dans la région administrative spéciale de Macao et Taiwan sont éligibles.

Conditions d'Eligibilité

1ère Condition : Les ressortissants des pays ayant un taux d'immigration historiquement bas aux Etats-Unis peuvent être éligibles de souscrire.

Si vous n'êtes pas originaire d'un pays ayant un taux d'immigration historiquement bas aux Etats-Unis, il existe deux autres moyens pour pouvoir qualifier :

• *Est-ce que votre conjoint(e) est originaire d'un pays ayant un taux d'immigration historiquement bas aux Etats-Unis ? Si c'est oui*, vous pouvez vous prévaloir du pays de naissance de votre conjoint(e), à condition que vos deux noms figurent sur la candidature sélectionnée, que vous receviez des visas de diversité, et que vous entriez simultanément aux États-Unis.

• *Est-ce que vous êtes originaire d'un pays n'ayant pas un taux d'immigration historiquement bas aux Etats-Unis, mais dans lequel aucun de vos parents n'est né ou ne résidait légalement lors de votre naissance ? Si c'est oui*, vous pouvez vous prévaloir du pays de naissance de

l'un de vos parents, si c'est un pays dont les ressortissants sont éligibles pour la session DV-2022. Pour plus de détails concernant ce point, consultez la rubrique Foire aux Questions.

2ème Condition : Chaque candidat(e) doit répondre aux exigences de niveau d'éducation/expérience de travail du programme de DV en satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- Avoir le diplôme du baccalauréat ou son équivalent, c'est à dire l'achèvement de manière satisfaisante de 12 ans d'études dans les cycles primaire, moyen et secondaire ;

OU

- Avoir deux ans d'expérience au cours des cinq dernières années dans un domaine de travail qui nécessite deux années de formation ou d'expérience professionnelle. Le Département d'État utilisera la base de données O*Net Online fournie par le Ministère du Travail (U.S. Department of Labor) afin de déterminer si une expérience professionnelle remplit les conditions de qualification.

Pour plus de plus amples informations concernant la qualification basée sur l'expérience professionnelle, consultez la rubrique Foire aux Questions.

Vous ne devez pas soumettre une candidature au program de DV à moins que vous ne remplissiez ces deux critères.

Période d'Inscription

Les candidats au programme de DV-2022 doivent soumettre leurs inscriptions en version électronique sur le site dvprogram.state.gov entre mercredi le 7 octobre 2022 à midi (GMT-4), et le mardi 10 novembre 2022 à midi (GMT-5). N'attendez pas la dernière semaine de la période d'inscription pour postuler, parce qu'une demande élevée pourrait provoquer des ralentissements au niveau du site Internet. Aucune inscription tardive, ni faite sur papier, ne sera prise en compte. La loi n'autorise qu'une seule inscription par personne pendant la période d'inscription. Le Département d'État utilise une technologie sophistiquée pour détecter les inscriptions multiples. La soumission de plus d'une candidature vous rendra inéligible pour un DV.

Procédure d'Inscription Electronique au Programme de DV-2022

Soumettez votre formulaire électronique pour le visa de diversité (le E-DV Entry Form, ou le DS-5501) sur le site dvprogram.state.gov. Les inscriptions incomplètes ne seront pas acceptées. Il n'y a aucun frais d'inscription. Utilisez un navigateur mis à jour lors de la soumission de votre demande, les navigateurs plus anciens (Internet Explorer 8, par exemple) rencontreront probablement des problèmes avec le système de DV en ligne.

Nous vous encourageons vivement à remplir le formulaire d'inscription sans l'aide d'un « consultant de visa », d'un « agent de visa, » ou autre facilitateur qui propose de vous aider. Si une tierce personne vous aide, vous devriez être présent lors de la préparation de votre inscription afin de fournir les réponses correctes aux questions et afin de pouvoir conserver votre page de confirmation ainsi que votre numéro de confirmation unique. Il est extrêmement important que vous conserviez votre page de confirmation et votre numéro de confirmation unique. Sans ces informations, vous ne pourrez pas accéder le système de vérification en ligne de votre inscription. Méfiez-vous de ceux ou celles qui vous proposent de retenir ces informations pour vous. Vous devez également garder l'accès à l'adresse email notée sur votre inscription. Consulter la rubrique Foire aux Questions pour de plus amples informations concernant les arnaques sur le programme de DV. Nous vous prions aussi de regarder notre vidéo, qui donne un aperçu général du programme de DV avec des conseils détaillés pour vous aider à vous inscrire.

Après avoir soumis votre inscription complète, vous verrez apparaître sur l'écran votre nom et un numéro de confirmation unique. Veuillez imprimer cette page de confirmation de votre inscription pour votre dossier. À partir du 8 mai 2021, vous pourrez vérifier le statut de votre inscription en retournant sur le site dvprogram.state.gov en cliquant sur la rubrique « *Entrant Status Check* » et inscrire votre numéro de confirmation unique et vos données personnelles. Vous devez utiliser "*Entrant Status Check*" pour vérifier si vous avez été sélectionné pour le programme de DV-2022 et si vous êtes sélectionné pour voir les instructions sur la façon de procéder avec votre demande. Le gouvernement américain ne vous informera pas directement. La vérification de votre inscription par le biais de « *Entrant Status Check* » est la seule source des instructions sur la façon de traiter votre demande. Si vous êtes sélectionné et que vous soumettez une demande de visa et les documents requis, vous devez utiliser *Entrant Status Check* pour vérifier la date de votre interview du visa. Veuillez consulter la rubrique Foire aux Questions pour de plus amples informations concernant la procédure de sélection.

Vous devez fournir toutes les informations suivantes afin de compléter votre inscription. Le fait de ne pas inclure avec précision toutes les informations requises vous rendra inéligible pour un DV.

1. Nom – Nom de famille, prénom, postnom – exactement comme il apparaît sur votre passeport. Si vous n'avez qu'un seul nom, il doit être rempli dans le champ du nom de famille.
2. Sexe – Masculin ou féminin
3. Date de naissance – jour, mois, année
4. Votre ville de naissance
5. Votre pays de naissance – Utiliser le nom du pays correspondant à votre lieu de naissance actuel.
6. Pays d'éligibilité au programme DV - Votre pays d'éligibilité sera normalement le même que votre pays de naissance. Votre pays d'éligibilité n'est pas lié à votre lieu de résidence ou à votre nationalité, s'il est différent de votre pays de naissance. Si vous êtes né dans un pays qui n'est pas éligible, veuillez consulter la Foire aux questions pour voir s'il existe un autre moyen de vous qualifier.

7. Le numéro de passeport, le pays de délivrance et la date d'expiration de votre passeport de voyage international valide et non expiré. Cette exigence ne s'applique pas aux personnes à charge. Vous devez saisir les informations d'un passeport de voyage international valides, sauf si vous remplissez les conditions pour une exemption. Une exemption peut s'appliquer si vous êtes apatride, ressortissant d'un pays sous contrôle communiste et incapable d'obtenir un passeport du gouvernement du pays sous contrôle communiste, ou le bénéficiaire d'une dérogation individuelle approuvée par le Ministre de la Sécurité Intérieure et le Ministre des Affaires Etrangères américains. Le fait de ne pas saisir les informations d'un passeport valide vous rendra inéligible à un visa DV. Pour plus d'informations sur le respect ou non d'une exemption, consultez la question 12 de la Foire aux questions.

8. Photographie (s) du participant - Photographies récentes (prises au cours des six derniers mois) de vous-même, de votre conjoint et de tous vos enfants dérivés. Voir Soumettre une photographie numérique pour les spécifications de composition et techniques. Vous n'avez pas besoin d'inclure une photographie d'un conjoint ou d'un enfant qui est déjà citoyen américain ou résident permanent légal, mais vous ne serez pas pénalisé si vous le faites.

   Les photographies de candidature DV doivent répondre aux mêmes normes que les photos du visa américain. Vous serez disqualifié pour un visa DV si les photographies soumises pour vous et les membres de votre famille ne répondent pas entièrement à ces spécifications ou ont été manipulées de quelque manière que ce soit. Soumettre la même photo que celle soumise avec la participation de l'année précédente vous rendra inéligible à un visa DV. Voir Soumettre une photo numérique (ci-dessous) pour plus d'informations.

9. Adresse postale - À charge de

Adresse 1
Adresse 2
Ville / village
District / Pays / Province / État
Code postal / Code postal
Pays

10. Votre pays de résidence actuel

11. Numéro de téléphone (facultatif)

12. Adresse électronique - Une adresse e-mail à laquelle vous avez et continuerez d'avoir un accès direct, jusqu'au moment de l'envoi de notre notification aux personnes sélectionnées au mois de mai de l'année prochaine. Si votre candidature est sélectionnée et que vous répondez à la notification de votre sélection via le système de vérification du statut du participant, vous recevrez un courrier électronique de suivi du Département

d'État vous informant que les détails de votre entretien de visa d'immigrant sont disponibles sur le système de vérification du statut du participant. **Le Département d'État ne vous enverra jamais d'e-mail vous informant que vous avez été sélectionné pour le programme DV**. Voir les questions fréquemment posées pour plus d'informations sur le processus de sélection.

13. Niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint à ce jour: (1) École primaire uniquement, (2) Une partie de l'école secondaire, sans diplôme, (3) Diplôme d'études secondaires, (4) École professionnelle, (5) Quelques cours universitaires, (6) Diplôme universitaire, (7) Quelques cours de deuxième cycle, (8) Maîtrise, (9) Quelques cours de doctorat, ou (10) Doctorat. Consultez la Foire aux questions pour plus d'informations sur les exigences en matière de formation.

14. Statut civil actuel: (1) célibataire, (2) marié et mon conjoint n'est PAS un citoyen américain ou un résident permanent légal américain (LPR), (3) marié et mon conjoint est citoyen américain ou LPR américain, (4) divorcé, (5) veuf, ou (6) légalement séparé. Saisir le nom, la date de naissance, le sexe, la ville / village de naissance et le pays de naissance de votre conjoint, ainsi qu'une photographie de votre conjoint répondant aux mêmes spécifications techniques que votre photo.

Le fait de ne pas inscrire votre conjoint éligible ou d'inscrire une personne qui n'est pas votre conjoint vous disqualifiera en tant que demandeur principal du visa de diversité ainsi que votre conjoint et vos enfants en tant que demandeurs dérivés du visa de diversité. Vous devez inscrire votre conjoint même si vous êtes actuellement séparés, sauf si vous êtes légalement séparés. La séparation légale est un arrangement lorsqu'un couple reste marié mais vit séparé, suite à une ordonnance du tribunal. Si vous et votre conjoint êtes légalement séparés, votre conjoint ne pourra pas immigrer avec vous dans le cadre du programme de visa de diversité. Vous ne serez pas pénalisé si vous choisissez d'entrer le nom d'un conjoint dont vous êtes légalement séparé. Si vous n'êtes pas légalement séparés par une ordonnance du tribunal, vous devez inclure votre conjoint même si vous prévoyez de divorcer avant de demander le visa de diversité. Le fait de ne pas inscrire votre conjoint éligible vous disqualifiera pour un visa DV.

Si votre conjoint est un citoyen américain ou un résident permanent légal, ne le mentionnez pas dans votre inscription. Un conjoint qui est déjà citoyen américain ou résident permanent légal (LPR) n'aura pas besoin ou ne recevra pas de visa. Par conséquent, si vous sélectionnez « marié et mon conjoint EST un citoyen américain ou un LPR américain » sur votre entrée, vous ne serez pas invité à inclure d'autres informations sur votre conjoint. Consultez la Foire aux questions pour plus d'informations sur les membres de la famille.

15. Nombre d'enfants - Indiquez le nom, la date de naissance, le sexe, la ville / village de naissance et le pays de naissance pour tous les enfants vivants non mariés de moins de 21 ans, qu'ils vivent avec vous ou non, qu'ils aient l'intention de vous accompagner, de vous rejoindre ou non, si vous allez immigrer aux États-Unis. Soumettez des photographies individuelles de chacun de vos enfants en utilisant les mêmes spécifications techniques que votre propre photographie.

Assurez-vous d'inclure:

- tous les enfants naturels vivants;
- tous les enfants vivants légalement adoptés par vous; et,
- tous les beaux-enfants vivants qui sont célibataires et âgés de moins de 21 ans à la date de votre inscription électronique, même si vous n'êtes plus légalement marié au parent de l'enfant, et même si l'enfant ne réside pas actuellement avec vous et / ou n'immigrera pas avec vous.

Les enfants mariés et les enfants qui sont déjà âgés de 21 ans ou plus lorsque vous soumettez votre candidature ne sont pas éligibles au programme DV. Cependant, la loi sur la protection du statut de l'enfant protège les enfants du « vieillissement » dans certaines circonstances. Si vous soumettez votre candidature DV avant que votre enfant non marié ait 21 ans et que l'enfant a 21 ans avant la délivrance du visa, il est possible qu'il soit considéré comme s'il avait moins de 21 ans dans le traitement de la demande de visa.

Un enfant qui est déjà citoyen américain ou LPR lorsque vous soumettez votre candidature DV n'aura pas besoin ou ne recevra pas de visa de diversité; vous ne serez pas pénalisé pour avoir inclus ou omis ces membres de la famille de votre inscription.

Le fait de ne pas lister tous les enfants éligibles ou de lister une personne qui n'est pas votre enfant vous rendra inéligible pour un visa DV, et votre conjoint et vos enfants ne seront pas non plus éligibles en tant que demandeurs dérivés du Visa Diversity. Consultez la Foire aux questions pour plus d'informations sur les membres de la famille.

Consultez la foire aux questions pour plus d'informations sur la façon de remplir votre inscription électronique pour le programme DV-2022.

Sélection des Candidats

En fonction de la répartition des visas disponibles pour chaque région et pays, le Département d'État sélectionnera au hasard grâce à un ordinateur des personnes parmi les candidatures qualifiées. Tous les participants à la DV-2022 doivent se consulter le système de vérification du statut des participants en utilisant le numéro de confirmation unique enregistré à partir de leur inscription en ligne à la DV-2022 pour savoir si leur candidature a été sélectionnée pour le programme DV. La vérification du statut du participant sera disponible sur le site Web E-DV à www.dvprogram.state.gov du 8 mai 2021 au 30 septembre 2022 au plus tôt.

Si votre candidature est sélectionnée, vous serez redirigé vers une page de confirmation fournissant des instructions supplémentaires, y compris des informations sur les frais liés à l'immigration aux États-Unis. La vérification du statut du participant sera le SEUL moyen par lequel le Département d'État notifiera aux personnes sélectionnées leur sélection pour la DV-2022. Le Département d'État n'enverra pas de lettres de notification ni n'en informera les personnes sélectionnées par courrier électronique. Les ambassades et consulats américains ne fourniront pas de liste des personnes sélectionnées. Les personnes qui n'ont pas été sélectionnées également seront UNIQUEMENT informées via le système

de vérification du statut des participants. Vous êtes fortement encouragé à consulter vous-même le système vérification du statut des participants. Ne comptez pas sur quelqu'un d'autre pour vérifier et vous informer.

Pour immigrer, les gagnants DV doivent être admissibles aux États-Unis. Le DS-260, demande d'inscription en ligne pour les visas d'immigrant et les étrangers, formulaire électronique, et l'officier consulaire, en personne, vous poseront des questions sur votre éligibilité à immigrer en vertu de la loi américaine. Ces questions incluent des sujets liés à la criminalité et à la sécurité.

Toutes les personnes sélectionnées, y compris les membres de la famille, doivent obtenir les visas avant le 30 septembre 2022. En aucun cas, le Département d'État ne peut délivrer de visa DV et le service d'immigration américain (USCIS) ne peut pas approuver des ajustements après cette date, et les membres de la famille ne peuvent pas non plus obtenir de visa DV pour rejoindre le candidat principal aux États-Unis après cette date.

Voir les questions fréquemment posées pour plus d'informations sur le processus de sélection.

Soumettre une photo numérique (Image)

Vous pouvez prendre une nouvelle photo numérique ou numériser une photo récente (prise au cours des six derniers mois) avec un scanner numérique, à condition qu'elle réponde à toutes les normes ci-dessous. Les photos d'entrée DV doivent être de la même qualité et de la même composition que les photos de visa américain. Vous pouvez voir des exemples de photos acceptables ici. Ne soumettez pas une photographie datant de plus de six mois ou une photographie qui ne répond pas à toutes les normes décrites ci-dessous. Soumettre la même photo que celle que vous avez soumise avec la participation de l'année précédente, une photographie qui a été manipulée ou une photographie qui ne répond pas aux spécifications ci-dessous vous rendra inéligible pour un visa DV.

Vos photos numériques doivent être:

- En couleur
- Au point
- Dimensionnée de sorte que la tête mesure entre 1 pouce et 1 3/8 pouces (22 mm et 35 mm) ou entre 50 et 69% de la hauteur totale de l'image du bas du menton au sommet de la tête. Consultez le modèle de composition de photos pour plus de détails sur les exigences de taille.
- Prise au cours des six derniers mois pour refléter votre apparence actuelle
- Prise devant un fond uni blanc ou blanc cassé
- Prise en vue de face directement face à la caméra
- Avec une expression faciale neutre et les deux yeux ouverts

- Portée avec des vêtements que vous portez habituellement quotidiennement
- Les uniformes ne doivent pas être portés sur votre photo, sauf les vêtements religieux qui sont portés quotidiennement.
- Ne portez pas de chapeau ou de couvre-chef qui masquent les cheveux ou la racine des cheveux, sauf s'ils sont portés quotidiennement à des fins religieuses. Votre visage entier doit être visible et le couvre-chef ne doit pas projeter d'ombre sur votre visage.
- Les écouteurs, les appareils mains libres sans fil ou les éléments similaires ne sont pas acceptables sur votre photo.
- Ne portez pas de lunettes.
- Si vous portez normalement un appareil auditif ou des articles similaires, ils peuvent être portés sur votre photo.

Consultez les exemples de photos pour voir des exemples de photos acceptables et inacceptables. Les photos copiées ou numérisées à partir de permis de conduire ou d'autres documents officiels ne sont pas acceptables. En outre, les instantanés, les photos de magazines, les photos de distributeurs automatiques ou de téléphones portables de mauvaise qualité et les photographies en pleine longueur ne sont pas acceptables.

Vous devez télécharger votre image numérique dans le cadre de votre inscription. Votre image numérique doit être :

- Au format de fichier JPEG (.jpg)
- Taille de fichier égale ou inférieure à 240 Ko (kilo-octets)
- Dans un rapport hauteur / largeur carré (la hauteur doit être égale à la largeur)
- 600 x 600 pixels de dimension

Voulez-vous scanner une photo imprimée ? En plus des exigences relatives aux images numériques, votre photo existante doit être :

- De 2 x 2 pouces (51 x 51 mm)
- Numérisée à une résolution de 300 pixels par pouce (12 pixels par millimètre)

Utilisez l'outil photo gratuit du Département d'État pour :

- Sélectionner une image numérique stockée sur votre ordinateur
- Redimensionner et faire pivoter si nécessaire
- Recadrer en une image carrée d'exactement 600 x 600 pixels

Prendre des photos de votre bébé ou de votre tout-petit

Lorsque vous prenez une photo de votre bébé ou de votre tout-petit, aucune autre personne ne doit être sur la photo et votre enfant doit regarder l'appareil photo avec les yeux ouverts.

Lorsque vous prenez une photo de votre bébé ou de votre tout-petit, aucune autre personne ne doit être sur la photo et votre enfant doit regarder l'appareil photo les yeux ouverts.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES (FAQ)

ELIGIBILITE

1. **Que signifient les termes « natif » et « chargeabilité » ?**

Natif signifie généralement une personne née dans un pays particulier, quel que soit son pays de résidence ou sa nationalité actuelle. « Natif » peut également désigner une personne qui a le droit d'être chargé sur un pays autre que celui dans lequel elle est née en vertu des dispositions de l'article 202 (b) de la loi sur l'immigration et la nationalité.

Puisqu'il y a un quota limité pour les immigrants qui arrivent de chaque pays ou région géographique, chaque individu est chargé sur un pays. Votre chargeabilité fait référence au pays pour lequel vous êtes comptabilisé dans le quota. Votre pays d'éligibilité sera normalement le même que votre pays de naissance. Cependant, vous pouvez choisir votre pays d'éligibilité comme pays de naissance de votre conjoint, ou le pays de naissance de l'un de vos parents si vous êtes né dans un pays où aucun de vos parents n'est né où n'a résidé au moment de votre naissance. Ce sont les trois seules façons de sélectionner votre pays de chargeabilité.

La sélection d'un pays d'éligibilité ou de chargeabilité incorrect (c'est-à-dire un pays pour lequel vous ne pouvez pas établir de réclamation valide) vous rendra inadmissible à la DV-2022.

2. **Puis-je postuler si je ne suis pas né dans un pays éligible ?**

Il y a deux circonstances dans lesquelles vous pourriez toujours être éligible à postuler. Premièrement, si votre conjoint dérivé est né dans un pays éligible, vous pouvez demander à être chargé sur ce pays. Comme votre éligibilité est basée sur votre conjoint, vous ne recevrez un visa d'immigrant que si votre conjoint est également éligible et a obtenu un visa d'immigrant. Vous devez tous les deux entrer aux États-Unis avec votre visa DV au

même moment. De même, votre enfant à charge mineur peut être « chargé » sur le pays de naissance d'un parent.

Deuxièmement, vous pouvez être « chargé » sur le pays de naissance de l'un de vos parents tant qu'aucun de vos parents n'est né ni n'a résidé dans votre pays de naissance au moment de votre naissance. Les personnes ne sont généralement pas considérées comme des résidents d'un pays dans lequel elles ne sont pas nées ou légalement naturalisées, si elles ne visitaient, étudiaient dans le pays que temporairement ou étaient temporairement en poste pour des raisons d'affaires ou professionnelles au nom d'une entreprise ou d'un gouvernement d'un pays autre que celui dans lequel vous êtes né.

Si vous réclamez une chargeabilité alternative par l'une ou l'autre des options ci-dessus, vous devez fournir une explication sur le formulaire d'inscription E-DV, à la question 6.

La sélection d'un pays d'éligibilité ou de chargeabilité incorrect (c'est-à-dire un pays pour lequel vous ne pouvez pas établir de réclamation valide) vous disqualifiera pour un DV.

3. Pourquoi les natifs de certains pays ne sont pas éligibles au programme DV ?

Les visas de diversité sont destinés à offrir une opportunité d'immigration aux personnes qui ne sont pas originaires de pays à « taux d'admission élevée ». La loi américaine définit les « pays à taux d'admission élevé » comme ceux dont un total de 50 000 personnes appartenant aux catégories de visas familiaux et d'emploi ont immigré aux États-Unis au cours des cinq années précédentes. Chaque année, les services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS) comptabilisent les chiffres liés à l'admission des immigrants via la réunification familiale, l'emploi et l'ajustement de statut pour les cinq années précédentes afin d'identifier les pays qui sont considérés comme « hautement admis » et dont les natifs ne seront donc pas éligibles au programme annuel de visa de diversité. Puisque l'USCIS effectue ce calcul annuellement, la liste des pays dont les natifs sont éligibles ou non éligibles peut changer d'une année à une autre.

4. Combien de visas DV-2022 seront accordés aux natifs de chaque région et pays éligible?

Les services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS) déterminent les limites régionales de la DV pour chaque année selon une formule spécifiée à l'article 203 (c) de la loi sur l'immigration et la nationalité (INA). Le nombre de visas que le Département d'État délivrera éventuellement aux ressortissants de chaque pays dépendra des limites régionales établies, de combien de participants viennent de chaque pays et de combien de participants sont jugés éligibles pour le visa. Pas plus de sept pour cent du total des visas disponibles ne peuvent être accordés à des ressortissants d'un même pays.

5. Quelles sont les exigences en matière d'études ou d'expérience de travail ?

La loi et la réglementation américaines sur l'immigration exigent que chaque participant DV ait au moins un diplôme d'études secondaires ou son équivalent ou ait deux ans d'expérience de travail au cours des cinq dernières années dans une profession qui nécessite au moins deux ans de formation ou d'expérience. Un « diplôme d'études secondaires ou équivalent » est défini comme l'achèvement d'un cycle de 12 ans d'enseignement élémentaire et secondaire aux États-Unis OU dans un autre pays, d'un cycle formel d'enseignement élémentaire et secondaire comparable à un diplôme d'études secondaires aux Etats-Unis. Seuls les programmes d'études formels satisfont à cette exigence ; les programmes par correspondance ou les certificats d'équivalence (comme le diplôme d'équivalence générale G.E.D.) ne sont pas acceptables. Vous devez présenter une preuve documentaire d'études ou d'expérience professionnelle à l'officier consulaire au moment de l'entretien de visa.

Si vous ne répondez pas aux exigences relatives aux études ou à l'expérience professionnelle, vous ne serez pas éligible pour un visa DV, autant que votre conjoint et vos enfants qui dépendent de vous.

6. Quelles professions sont admissibles au programme DV ?

Le Département d'État utilisera la base de données O * Net Online du Département américain du travail (DOL) pour déterminer l'expérience professionnelle éligible. La base de données O * Net Online classe l'expérience professionnelle en cinq « zones d'emploi ». Bien que le site Web du DOL répertorie de nombreuses professions, toutes les professions ne sont pas éligibles au programme DV. Pour être éligible à un visa DV sur la base de votre expérience professionnelle, vous devez avoir, au cours des cinq dernières années, deux ans d'expérience dans une profession classée dans une fourchette de préparation professionnelle spécifique (SVP) de 7,0 ou plus.

Si vous ne répondez pas aux exigences relatives aux études ou à l'expérience professionnelle, vous ne serez pas éligible pour un DV, ainsi que votre conjoint et vos enfants qui dépendent de vous.

7. Comment puis-je trouver les professions éligibles pour la DV dans la base de données O * Net OnLine du ministère du Travail ?

Lorsque vous êtes dans O * Net OnLine, suivez ces étapes pour déterminer si votre profession est éligible :

1. Sous « Rechercher des professions », sélectionnez « Famille d'emplois » dans le menu déroulant ;
2. Parcourez par « Famille d'emplois », effectuez votre sélection et cliquez sur « OK ».
3. Cliquez sur le lien de votre profession spécifique ; et

4. Sélectionnez l'onglet « Zone d'emploi » pour trouver le numéro de zone d'emploi désigné et la fourchette de classement de la préparation professionnelle spécifique (SVP).

À titre d'exemple, sélectionnez Ingénieurs aérospatiaux. Au bas du rapport sommaire pour les ingénieurs en aérospatiale, sous la section Zone d'emploi, vous trouverez la zone d'emploi désignée 4, gamme SVP, de 7,0 à < 8,0. En utilisant cet exemple, le génie aérospatial est une profession éligible.

Pour plus d'informations, consultez la page Web Visa pour la diversité - Liste des professions.

8. Y a-t-il un âge minimum pour postuler au programme E-DV ?

Il n'y a pas d'âge minimum pour postuler, mais l'exigence d'une formation secondaire ou d'une expérience professionnelle pour chaque candidat principal au moment de la demande disqualifiera effectivement la plupart des personnes de moins de 18 ans.

TERMINER VOTRE INSCRIPTION ÉLECTRONIQUE AU PROGRAMME DV

9. Quand puis-je soumettre ma candidature ?

La période d'inscription au DV-2022 se déroulera de 12 h 00 (midi), heure avancée de l'Est (HAE) (GMT-4), le mercredi 7 octobre 2020, à 12 h 00 (midi), heure normale de l'Est (HNE) (GMT-5), mardi 10 novembre 2020. Chaque année, des millions de personnes soumettent des candidatures. Le fait de tenir la période d'entrée à ces dates garantit que les personnes sélectionnées reçoivent une notification en temps opportun et donne à la fois aux demandeurs de visa et à nos ambassades et consulats le temps de préparer et de finaliser le traitement des dossiers pour la délivrance de visa.

Nous vous encourageons fortement à vous inscrire tôt pendant la période d'inscription. Une demande excessive à la fin de la période d'enregistrement peut ralentir le système. Nous ne pouvons pas accepter les inscriptions après midi HNE le dimanche 10 novembre 2020.

10. Je suis aux États-Unis. Puis-je accéder au programme DV ?

Oui, un participant peut postuler aux États-Unis ou dans un autre pays. Un participant peut soumettre une candidature depuis n'importe quel endroit.

11. Puis-je participer une seule fois pendant la période d'inscription ?

Oui, la loi n'autorise qu'une seule inscription par personne pendant chaque période d'inscription. Le Département d'État utilise une technologie sophistiquée pour détecter les inscriptions dupliquées. Les personnes ayant plus d'une inscription ne seront pas éligibles pour un DV.

12. Pourquoi ai-je besoin d'un passeport pour participer au programme DV ? Y a-t-il des exceptions ?

L'exigence d'un passeport valide et non expiré ajoute la sécurité au processus de la DV et aide à protéger votre candidature. La règle ne s'applique pas aux enfants ou aux conjoints du participant principal. Le passeport doit être valide pour les voyages internationaux. Les passeports internes, délivrés par certains pays, ne sont pas valables pour l'inscription à la DV.

Dispenses de l'exigence de passeport : Les règlements du Département d'État prévoient trois dispenses limitées à l'exigence de passeport. Ces trois dispenses concernent : les personnes apatrides, les ressortissants d'un pays sous contrôle communiste qui ne sont pas en mesure d'obtenir un passeport du gouvernement du pays sous contrôle communiste et les bénéficiaires de dérogations individuelles approuvées par le Secrétaire à la Sécurité intérieure et le Secrétaire d'État. Si vous avez sélectionné l'une de ces dispenses sur votre inscription DV, vous devrez expliquer comment vous répondez à l'exemption que vous avez sélectionnée. Les dispenses ne s'appliquent qu'aux personnes qui ne sont pas en mesure d'obtenir un passeport. Si vous avez choisi une exemption en raison d'un retard dans l'obtention d'un passeport, que ce retard soit ou non sous votre contrôle, vous n'êtes pas éligible pour une exemption et vous ne serez pas non plus éligible pour un visa de diversité.

Apatrides : En général, l'apatridie est une situation rare. Si sur votre inscription DV vous cochez la case correspondant à cette exemption, vous devrez fournir des preuves pour établir que vous n'avez pas acquis la nationalité de votre pays de naissance en vertu des lois de ce pays et que vous n'avez aucune autre nationalité.

Ressortissants d'un pays sous contrôle communiste : Si, lors de votre entrée DV, vous cochez la case correspondant à cette exemption, vous serez tenu de fournir des preuves pour établir que vous ne pouvez pas obtenir un passeport du gouvernement de votre pays de nationalité.

Bénéficiaires des dérogations individuelles : Si, lors de votre inscription DV, vous cochez la case correspondant à cette exemption, vous devrez fournir la preuve que vous ne pouvez pas obtenir un passeport, et la raison pour laquelle vous devriez recevoir une dispense de passeport individuelle, telle que :

1) Un visa américain antérieur qui vous a été délivré sur le formulaire DS-232 parce que vous n'avez pas pu obtenir de passeport et que les mêmes raisons pour lesquelles vous avez précédemment demandé une dispense de passeport s'appliquent toujours ;

2) Formulaire I-193 approuvé par l'USCIS parce que vous n'avez pas pu obtenir de passeport et que les mêmes raisons pour lesquelles vous avez précédemment demandé une dispense de passeport s'appliquent toujours ; ou

3) Documents attestant que vous avez obtenu le statut de réfugié dans un pays autre que votre pays de nationalité parce que vous avez été persécuté par le gouvernement de votre pays de nationalité, ce qui vous empêche d'obtenir un passeport de ce gouvernement sans subir de préjudice supplémentaire.

Encore une fois, vous devriez envisager de ne pas vous inscrire à la DV si vous ne répondez pas aux exigences en matière d'éducation ou d'expérience professionnelle décrites ci-dessus, ou si vous n'avez pas de passeport valide au moment de l'inscription. **Si vous n'êtes pas éligible pour un visa de diversité, les frais que vous payez pour la demande de visa ne seront pas remboursés.**

13. Que faire si mon passeport expire ou si je le perds avant de demander un visa?

Si votre numéro de passeport change pour quelque raison que ce soit, vous devrez fournir la preuve de son changement au Kentucky Consular Center (KCC) du Département d'État avant de planifier votre interview DV. Si vous entrez un numéro de passeport faux, inexact ou invalide sur votre entrée DV, vous ne serez pas admissible à un Visa de Diversité. Nous vous suggérons de faire une photocopie lisible du passeport que vous utilisez pour l'entrée et de le conserver dans un endroit sûr avec votre numéro de confirmation d'entrée (FAQ # 27). Une photocopie à elle seule ne constitue pas une preuve que vous avez entré un numéro de passeport valide à votre entrée, mais elle peut vous aider à expliquer la situation. La décision finale est prise par l'agent consulaire au moment de votre interview DV.

14. Mon conjoint et moi pouvons-nous soumettre chacun une inscription distincte?

Oui, chaque conjoint peut soumettre chacun une candidature si chacun répond aux critères d'admissibilité. Si l'un des conjoints est sélectionné, l'autre a le droit de présenter une demande en tant que personne à charge dérivée

15. Quels membres de la famille dois-je inclure dans mon inscription DV?

Conjoint: Si vous êtes légalement marié, vous devez inscrire votre conjoint indépendamment du fait qu'il / elle habite avec vous ou ait l'intention d'immigrer aux États-Unis. Vous devez inscrire votre conjoint même si vous êtes actuellement séparé de lui, sauf si vous êtes légalement séparé. La séparation légale est un arrangement lorsqu'un couple reste marié mais vit séparé, suite à une ordonnance du tribunal. Si vous et votre conjoint êtes légalement séparés, votre conjoint ne pourra pas immigrer avec vous dans le cadre du programme de visa de diversité. Vous ne serez pas pénalisé si vous choisissez d'entrer le nom d'un conjoint dont vous êtes légalement séparé. Si vous n'êtes pas légalement séparé par une ordonnance du tribunal, vous devez inclure votre conjoint même si vous prévoyez de divorcer avant de demander le visa de diversité. Le fait de ne pas inscrire votre conjoint admissible ou de mentionner quelqu'un qui n'est pas votre conjoint vous rendra inadmissible à un Visa de Diversité. Si vous n'êtes pas marié au moment de l'entrée mais que vous prévoyez de vous marier à l'avenir, n'inscrivez pas de conjoint sur votre formulaire d'inscription car cela vous rendrait inadmissible à un Visa de Diversité. Si vous êtes divorcé ou que votre conjoint est décédé, vous n'avez pas à inscrire votre ancien conjoint.

La seule exception à cette exigence est si votre conjoint est déjà citoyen américain ou résident permanent légal américain. Si votre conjoint est un citoyen américain ou un résident permanent légal, ne le mentionnez pas dans votre inscription. Un conjoint qui est déjà citoyen américain ou résident permanent légal n'aura pas besoin ou ne recevra pas de DV. Par conséquent, si vous sélectionnez «marié et mon conjoint EST un citoyen américain ou un LPR américain» sur votre entrée, vous ne pourrez pas inclure d'autres informations sur votre conjoint.

Enfants: Vous devez lister **TOUS** vos enfants vivants célibataires et âgés de moins de 21 ans au moment de votre entrée DV initiale, qu'ils soient vos enfants naturels, vos beaux-enfants (même si vous êtes maintenant divorcé du parent de cet enfant) , les enfants de votre conjoint ou les enfants que vous avez officiellement adoptés conformément aux lois applicables. Dressez la liste de tous les enfants de moins de 21 ans au moment de votre inscription électronique, même s'ils ne résident plus avec vous ou si vous n'avez pas l'intention qu'ils immigrent dans le cadre du programme DV. Vous n'êtes pas obligé de lister les enfants qui sont déjà citoyens américains ou résidents permanents légaux, mais vous ne serez pas pénalisé si vous les incluez.

Les parents et les frères et sœurs du participant ne sont pas éligibles pour recevoir des visas DV en tant que personnes à charge et vous ne devez pas les inclure dans votre inscription.

Si vous indiquez les membres de votre famille lors de votre entrée, ils ne sont pas tenus de demander un visa ou d'immigrer ou de voyager avec vous. Cependant, si vous n'incluez pas une personne à charge éligible dans votre entrée d'origine ou si vous n'inscrivez pas une personne qui n'est pas à votre charge, vous ne serez pas éligible pour un DV, et votre conjoint et vos enfants ne seront pas éligibles pour le DV dérivé. Cela s'applique

uniquement à ceux qui étaient des membres de la famille au moment de la soumission de l'inscription, et non à ceux acquis à une date ultérieure. Votre conjoint, s'il a le droit de participer, peut toujours soumettre une inscription distincte même s'il est inscrit sur votre inscription, et les deux entrées doivent inclure des détails sur toutes les personnes à charge de votre famille (voir la FAQ # 12 ci-dessus).

16. Dois-je soumettre ma propre candidature ou quelqu'un d'autre peut-il le faire à ma place?

Nous vous encourageons à préparer et soumettre votre propre candidature, mais il se peut que quelqu'un la soumette à votre place. Que vous soumettiez votre propre candidature, ou qu'un avocat, un ami, un parent ou quelqu'un d'autre la soumette en votre nom, une seule candidature peut être soumise à votre nom. En tant que participant, vous êtes responsable de vous assurer que les informations contenues dans la participation sont correctes et complètes; Les inscriptions qui ne sont pas correctes ou complètes peuvent être disqualifiées. Les participants doivent conserver leur propre numéro de confirmation afin de pouvoir vérifier indépendamment le statut de leur inscription à l'aide de la vérification du statut du participant sur dvprogram.state.gov. Les participants doivent conserver l'accès au compte de messagerie utilisé dans la soumission E-DV.

17. Je suis déjà inscrit pour un visa d'immigrant dans une autre catégorie. Puis-je quand même postuler au programme DV?

Oui.

18. Puis-je télécharger et enregistrer le formulaire d'inscription E-DV dans un programme de traitement de texte et le terminer plus tard?

Non, vous ne pourrez pas enregistrer le formulaire dans un autre programme pour le compléter et le soumettre ultérieurement. Le formulaire d'inscription E-DV est un formulaire Web uniquement. Vous devez remplir les informations et les soumettre en ligne.

19. Puis-je enregistrer le formulaire en ligne et le terminer plus tard?

Non. Le formulaire d'inscription E-DV est conçu pour être rempli et soumis en une seule fois. Vous disposerez de 60 minutes à compter du téléchargement du formulaire pour remplir et soumettre votre candidature via le site Web E-DV. Si vous dépassez la limite de 60 minutes et n'avez pas soumis votre inscription complète par voie électronique, le système supprime toute information déjà saisie. Le système supprime toutes les entrées partielles afin qu'elles ne soient pas identifiées accidentellement comme des doublons

d'une entrée complète ultérieure. Lisez entièrement les instructions DV avant de commencer à remplir le formulaire en ligne, afin de savoir exactement de quelles informations vous aurez besoin.

20. Je n'ai pas de scanner. Puis-je envoyer des photos à quelqu'un aux États-Unis pour les numériser, les enregistrer et me les renvoyer par e-mail afin que je puisse les utiliser dans mon entrée?

Oui, à condition que la photographie satisfasse aux exigences des instructions et qu'elle soit soumise électroniquement avec, et en même temps, la participation en ligne E-DV. Vous devez déjà avoir le fichier de photographie numérisé lorsque vous soumettez la candidature en ligne; il ne peut pas être soumis séparément de la demande en ligne. La candidature complète (photographie et candidature ensemble) peut être soumise par voie électronique depuis les États-Unis ou depuis l'étranger.

21. Si le système E-DV rejette ma candidature, puis-je soumettre à nouveau ma candidature?

Oui, vous pouvez soumettre à nouveau votre inscription à condition que votre soumission soit terminée avant midi, heure normale de l'Est (HNE) (GMT-5), le mardi 10 novembre 2020. Vous ne serez pas pénalisé pour avoir soumis un duplicata entrée si le système E-DV rejette votre entrée initiale. Étant donné la nature imprévisible d'Internet, il se peut que vous ne receviez pas immédiatement l'avis de rejet. Vous pouvez essayer de soumettre une demande autant de fois que nécessaire jusqu'à ce qu'une demande complète soit reçue et l'avis de confirmation envoyé. Une fois que vous avez reçu un avis de confirmation, votre inscription est complète et vous ne devez **PAS** soumettre d'inscriptions supplémentaires.

22. Combien de temps après avoir soumis ma candidature recevrai-je l'avis de confirmation électronique?

Vous devriez recevoir immédiatement l'avis de confirmation, y compris un numéro de confirmation que vous devez enregistrer et conserver. Cependant, la nature imprévisible d'Internet peut entraîner des retards. Vous pouvez cliquer sur le bouton «Soumettre» autant de fois que nécessaire jusqu'à ce qu'une demande complète soit envoyée et que vous receviez l'avis de confirmation. Cependant, une fois que vous recevez un avis de confirmation, ne soumettez pas à nouveau vos informations.

23. J'ai cliqué sur le bouton «Soumettre», mais je n'ai pas reçu de numéro de confirmation. Si je soumets une autre inscription, serai-je disqualifié?

Si vous n'avez pas reçu de numéro de confirmation, votre entrée n'a pas été enregistrée. Vous devez soumettre une autre entrée. Il ne sera pas compté comme un double. Une fois que vous avez reçu un numéro de confirmation, ne soumettez pas à nouveau vos informations.

SÉLECTION

24. Comment savoir si je suis sélectionné?

Vous devez utiliser votre numéro de confirmation pour accéder à la vérification du statut du participant disponible sur le site Web E-DV à dvprogram.state.gov du 8 mai 2021 au 30 septembre 2022. La vérification du statut du participant est le seul moyen par lequel le Département d'État vous avisera si vous êtes sélectionné, vous fournira des instructions supplémentaires sur votre demande de visa et vous informera de la date et de l'heure de votre rendez-vous pour l'entretien de visa d'immigrant. Afin de garantir l'utilisation de tous les visas disponibles, le Département d'État peut utiliser la vérification du statut des participants pour informer les personnes sélectionnées après le 8 mai 2021. Conservez votre numéro de confirmation jusqu'au 30 septembre 2022 en cas de mise à jour.

Le seul site Web du Département d'État autorisé pour l'entrée en ligne officielle dans le programme de visa pour la diversité et la vérification du statut des participants est dvprogram.state.gov.

Le Département d'État ne vous contactera **PAS** pour vous dire que vous avez été sélectionné (voir FAQ # 24).

25. Comment saurai-je si je ne suis pas sélectionné? Serai-je averti?

Le Département d'État ne vous informera **PAS** directement si votre inscription n'est pas sélectionnée. Vous devez utiliser la vérification du statut du participant pour savoir si vous avez été sélectionné. Vous pouvez vérifier le statut de votre inscription DV-2022 via la vérification du statut du participant sur le site Web E-DV du 8 mai 2021 au 30 septembre 2022. Conservez votre numéro de confirmation jusqu'au 30 septembre 2022 au moins. (Informations sur le statut pour le programme DV de l'année précédente, DV-2020, est disponible en ligne jusqu'au 30 septembre 2020.)

26. Que faire si je perds mon numéro de confirmation?

Vous devez avoir votre numéro de confirmation pour accéder à la vérification du statut du participant. Un outil est maintenant disponible dans la vérification du statut des participants sur le site Web E-DV qui vous permettra de récupérer votre numéro de confirmation via l'adresse e-mail avec laquelle vous vous êtes inscrit en saisissant certaines informations personnelles pour confirmer votre identité.

Les ambassades et consulats américains et le centre consulaire du Kentucky ne sont pas en mesure de vérifier votre statut de sélection pour vous ni de vous fournir votre numéro de confirmation directement (autrement que par le biais de l'outil de récupération de la vérification du statut des participants). Le Département d'État n'est **PAS** en mesure de fournir une liste des personnes sélectionnées pour poursuivre le processus de visa.

27. Vais-je recevoir des informations du Département d'État par e-mail ou par courrier postal?

Le Département d'État ne vous enverra pas de lettre de notification. Le gouvernement américain n'a jamais envoyé de courriels pour informer les individus qu'ils ont été sélectionnés, et il n'est pas prévu d'utiliser le courrier électronique à cette fin pour le programme DV-2022. Si vous êtes un sélectionné, vous ne recevrez des communications par e-mail concernant votre rendez-vous de visa qu'après avoir répondu aux instructions de notification sur la vérification du statut du participant. Ces e-mails ne contiendront pas d'informations sur la date et l'heure réelles du rendez-vous; ils vous diront simplement d'aller sur le site Web de vérification du statut des participants pour plus de détails. Le Département d'État peut envoyer des courriels rappelant aux candidats au programme DV de vérifier le statut des participants pour vérifier leur statut. Cependant, ces courriels n'indiqueront jamais si le demandeur du programme DV a été sélectionné ou non.

Seuls les sites Internet qui se terminent par le suffixe de domaine «.gov» sont des sites Web officiels du gouvernement américain. De nombreux autres sites Web (par exemple, avec les suffixes «.com», «.org» ou «.net») fournissent des informations et des services liés à l'immigration et aux visas. Le Département d'État n'approuve, ne recommande ni ne sponsorise aucune information ou matériel sur ces autres sites Web.

Vous pouvez recevoir des e-mails de sites Web qui tentent de vous inciter à envoyer de l'argent ou à fournir vos informations personnelles. Vous pouvez être invité à payer pour des formulaires et des informations sur les procédures d'immigration, qui sont tous disponibles gratuitement sur le site Web du Département d'État, **travel.state.gov** , ou sur les sites Web de l'ambassade ou du consulat des États-Unis. De plus, des organisations ou des sites Web peuvent essayer de voler votre argent en facturant des frais pour les services liés à la DV. Si vous envoyez de l'argent à l'une de ces organisations non gouvernementales ou à l'un de ces sites Web, vous ne le reverrez probablement jamais. N'envoyez pas non

plus d'informations personnelles à ces sites Web, car elles peuvent être utilisées pour une fraude / vol d'identité.

Ces e-mails trompeurs peuvent provenir de personnes prétendant être affiliées au Kentucky Consular Center ou au Département d'État. **N'oubliez pas que le gouvernement américain n'a jamais envoyé d'e-mails pour informer les individus qu'ils ont été sélectionnés et qu'il n'est pas prévu d'utiliser les e-mails à cette fin pour le programme DV-2022. Le Département d'État ne vous demandera jamais d'envoyer de l'argent par la poste ou par des services tels que Western Union.**

28. Combien d'individus seront sélectionnés pour DV-2022?

Pour DV-2022, 55 000 visas de diversité sont disponibles. Comme il est probable que certaines des 55 000 premières personnes sélectionnées ne seront pas éligibles aux visas ou ne poursuivront pas leur dossier jusqu'à la délivrance de visa, plus de 55 000 entrées seront sélectionnées pour essayer de garantir que tous les DV disponibles sont émis. Cependant, cela signifie également qu'il peut ne pas y avoir un nombre suffisant de visas pour tous ceux qui sont sélectionnés.

Vous pouvez consulter la vérification du statut des participants du site Web E-DV pour voir si vous avez été sélectionné pour un traitement ultérieur et votre place sur la liste. Les entretiens pour le programme DV-2022 débuteront en octobre 2021 pour les personnes sélectionnées qui ont soumis tous les documents préalables à l'entrevue et d'autres informations comme demandé dans les instructions de notification. Les personnes sélectionnées qui fournissent toutes les informations requises seront informées de leur rendez-vous pour un entretien de visa par le biais de la vérification du statut des candidats du site Web E-DV quatre à six semaines avant les entretiens prévus avec les agents consulaires américains à l'étranger.

Chaque mois, des visas peuvent être délivrés aux candidats qui sont éligibles à la délivrance au cours de ce mois, à condition que des visas soient disponibles. Une fois que tous les 55 000 visas de diversité auront été délivrés, le programme prendra fin. Les numéros de visa pourraient être terminés avant septembre 2022. Les candidats sélectionnés qui souhaitent faire une demande de visa doivent être prêts à agir rapidement sur leur cas. **Être choisi au hasard en tant que sélectionné ne garantit pas que vous recevrez un visa. La sélection signifie simplement que vous êtes éligible pour demander un visa de diversité. Si votre numéro de classement devient éligible pour le traitement final, vous pourriez éventuellement recevoir un visa de diversité. Un maximum de 55 000 visas peut être délivré à ces demandeurs.**

29. Comment les candidats retenus seront-ils sélectionnés?

Les notifications officielles de sélection seront effectuées via la vérification du statut des participants, disponible du 8 mai 2021 au 30 septembre 2022, sur le site Web E-DV dvprogram.state.gov. Le Département d'État n'envoie pas de notifications ou de lettres aux personnes sélectionnées par courrier postal ou par courrier électronique. Toute notification par e-mail ou lettre postée indiquant que vous avez été sélectionné pour recevoir un Visa de Diversité qui ne provient pas du Département d'État n'est pas légitime. Toute communication par e-mail que vous recevrez du Département d'État vous dirigera vers la vérification du statut du participant pour obtenir de nouvelles informations sur votre candidature. Le Département d'État ne vous demandera jamais d'envoyer de l'argent par la poste ou par des services tels que Western Union.

Toutes les inscriptions reçues de chaque région sont numérotées individuellement; à la fin de la période d'inscription, un ordinateur sélectionnera au hasard les entrées parmi toutes les entrées reçues pour chaque région géographique. Dans chaque région, la première entrée choisie au hasard sera le premier cas enregistré; la deuxième entrée sélectionnée sera le deuxième cas enregistrée, etc. Toutes les inscriptions reçues dans chaque région pendant la période d'inscription auront une chance égale d'être sélectionnées. Lorsqu'une inscription a été sélectionnée, le participant recevra une notification de sa sélection via la vérification du statut du participant disponible à partir du 8 mai 2021 sur le site Web E-DV dvprogram.state.gov. Si vous êtes sélectionné et que vous répondez aux instructions fournies en ligne via la vérification du statut des participants, le Kentucky Consular Center (KCC) du Département d'État traitera le cas jusqu'à ce que les personnes sélectionnées soient invitées à se présenter pour des entretiens de visa dans une ambassade ou un consulat américain ou jusqu'à ce que aux États-Unis qui font une demande d'ajustement de statut, postulent auprès de l'USCIS aux États-Unis.

30. Je suis déjà aux États-Unis. Si cette option est sélectionnée, puis-je modifier mon statut avec l'USCIS?

Oui, à condition que vous ayez le droit d'ajuster le statut selon les termes de l'article 245 de la loi sur l'immigration et la nationalité (INA), vous pouvez demander à l'USCIS d'ajuster le statut de résident permanent. Vous devez vous assurer que l'USCIS peut prendre des mesures concernant votre cas, y compris le traitement de toute demande à l'étranger pour un conjoint ou pour des enfants de moins de 21 ans, avant le 30 septembre 2022, car à cette date, votre admissibilité au programme DV-2022 expire. Le département d'État n'approuvera aucun numéro de visa ou ajustement de statut pour le programme DV-2022 après minuit HAE le 30 septembre 2022, en aucune circonstance.

31. Si je suis sélectionné, pendant combien de temps ai-je le droit de demander un visa de diversité?

Si vous êtes sélectionné dans le programme DV-2022, vous avez le droit de faire une demande de délivrance de visa uniquement pendant l'année fiscale 2022 du gouvernement américain, qui s'étend du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022. Nous encourageons les personnes sélectionnées à demander des visas le plus tôt possible autant que possible, une fois que les numéros de classement de leur programme deviennent éligibles.

Sans exception, tous les candidats sélectionnés et éligibles doivent obtenir leur visa ou ajuster leur statut avant la fin de l'année fiscale. Il n'y a pas de report des avantages DV à l'année suivante pour les personnes sélectionnées mais qui n'obtiennent pas de visa avant le 30 septembre 2022 (fin de l'exercice). En outre, les conjoints et les enfants qui obtiennent le statut d'une inscription DV-2022 ne peuvent obtenir des visas dans la catégorie DV qu'entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022. Les personnes qui postulent à l'étranger recevront une notification de rendez-vous du Département d'État par l'intermédiaire de Entrant Vérification de l'état sur le site Web E-DV quatre à six semaines avant le rendez-vous prévu.

32. Si un sélectionné DV décède, qu'arrive-t-il à son dossier?

Si un candidat DV décède à un moment quelconque avant qu'il ou elle ait voyagé aux États-Unis ou son statut modifié, le dossier DV est automatiquement clos. Tout conjoint dérivé et / ou enfants de la personne choisie décédée n'aura plus le droit de demander un visa DV. Tout visa qui leur est délivré sera révoqué.

HONORAIRES

33. Combien coûte l'inscription au programme de visa de diversité?

Il n'y a pas de frais pour soumettre une inscription électronique. Cependant, si vous êtes sélectionné et demandez un visa de diversité, vous devez payer tous les frais de demande de visa requis au moment de la demande de visa et vous entretenir directement avec le caissier consulaire de l'ambassade ou du consulat des États-Unis. Si vous êtes déjà sélectionné aux États-Unis et que vous postulez auprès de l'USCIS pour ajuster le statut, vous paierez tous les frais requis directement à l'USCIS. Si vous êtes sélectionné, vous recevrez des détails sur les frais de demande de visa DV et d'immigrant requis avec les instructions fournies sur le site Web E-DV à dvprogram.state.gov.

34. Comment et où dois-je payer les frais de DV et de visa d'immigrant si je suis sélectionné?

Si vous êtes un participant sélectionné au hasard, vous recevrez des instructions pour le processus de candidature DV via la vérification du statut du participant sur dvprogram.state.gov. Vous paierez tous les frais de visa DV et de demande d'immigration en personne uniquement à l'ambassade ou au consulat des États-Unis au moment de la demande de visa. Le caissier consulaire vous remettra immédiatement un reçu du gouvernement américain pour le paiement. N'envoyez pas d'argent

pour les frais DV à qui que ce soit par la poste, Western Union ou tout autre service de livraison si vous demandez un visa d'immigrant à une ambassade ou à un consulat des États-Unis.

Si vous êtes sélectionné et que vous êtes déjà présent aux États-Unis et que vous prévoyez de déposer une demande d'ajustement de statut auprès de l'USCIS, la page d'instructions accessible via la vérification du statut du participant à dvprogram.state.gov contient des instructions distinctes sur la façon d'envoyer les frais pour l'ajustement de demande de statut. à une banque américaine.

35. Si je demande un Visa de Diversité, mais que je ne suis pas admissible à en recevoir un, puis-je obtenir un remboursement des frais de visa que j'ai payés?

Non. Les frais de demande de visa ne peuvent pas être remboursés. Vous devez remplir toutes les conditions d'obtention du visa, comme indiqué dans ces instructions. Si un agent consulaire détermine que vous ne remplissez pas les conditions pour le visa, ou que vous n'êtes pas éligible pour le Visa de Diversité en vertu de la loi américaine, l'agent ne peut pas délivrer de visa et vous perdrez tous les frais payés.

INELIGIBILITES

36. En tant que demandeur de Visa de Diversité, puis-je recevoir une dispense de tout motif d'inéligibilité au visa? Ma demande de dérogation fait-elle l'objet d'un traitement spécial?

Les candidats DV sont soumis à tous les motifs d'inadmissibilité aux visas d'immigrant spécifiés dans la loi sur l'immigration et la nationalité (INA). Il n'y a pas de dispositions spéciales pour la renonciation à tout motif d'inéligibilité au visa en dehors de celles habituellement prévues dans l'INA, ni de traitement spécial pour les demandes de dispense. Certaines dispositions générales de renonciation pour les personnes ayant des parents proches qui sont des citoyens américains ou des étrangers résidents permanents légaux peuvent être disponibles pour les candidats DV dans certains cas, mais les contraintes de temps dans le programme DV peuvent rendre difficile pour les candidats de bénéficier de ces dispositions.

AVERTISSEMENT DE FRAUDE DV ET ARNAQUES

37. Comment puis-je signaler une fraude sur Internet ou des e-mails non sollicités?

Veuillez visiter le site Web econsumer.gov, géré par la Federal Trade Commission en coopération avec les agences de protection des consommateurs de 36 pays. Vous pouvez également signaler une fraude au Centre des plaintes contre la criminalité sur Internet du Federal Bureau of Investigation (FBI). Pour déposer une plainte concernant des courriels non sollicités, utilisez l'outil de plainte «Télémarking et spam» sur le site Web econsumer.gov ou visitez la page Web des courriels commerciaux non sollicités («Spam») du ministère de la Justice pour obtenir des informations et des contacts supplémentaires.

STATISTIQUES DV

38. Combien de visas seront délivrés en DV-2022?

Selon la loi, un maximum de 55 000 visas sont disponibles chaque année pour les personnes éligibles.

DIVERS

39. Si je reçois un visa dans le cadre du programme DV, le gouvernement américain paiera-t-il mon billet d'avion pour les États-Unis, m'aidera-t-il à trouver un logement et un emploi, et / ou fournira-t-il des soins de santé ou des subventions jusqu'à ce que je sois complètement installé?

Non. Le gouvernement américain ne vous fournira aucun de ces services si vous recevez un visa via le programme DV. Si vous êtes sélectionné pour demander un DV, vous devez démontrer que vous ne deviendrez pas une charge publique aux États-Unis avant d'obtenir un visa. Si vous êtes sélectionné et que vous soumettez une demande de visa pour la diversité, vous devez vous familiariser avec les directives publiques du Département d'État sur la manière dont la charge publique est évaluée et les preuves qui peuvent être fournies pour démontrer que vous n'êtes pas susceptible de devenir une charge publique.

LISTE DES PAYS / ZONES PAR RÉGION DONT LES AUTOCHTONES SONT ADMISSIBLES AU DV-2022

La liste ci-dessous montre les pays dont les natifs sont éligibles pour DV-2022, regroupés par région géographique. Les zones dépendantes à l'étranger sont incluses dans la région du pays gouvernant. L'USCIS a identifié les pays dont les natifs ne sont pas éligibles au programme DV-2022 selon la formule de la section 203 (c) de l'INA. Les pays dont les natifs ne sont pas éligibles au programme DV (parce qu'ils sont les principaux pays sources d'immigration parrainée par la famille et basée sur l'emploi ou les pays à «admission élevée») sont indiqués après les listes régionales respectives.

AFRIQUE

Algérie

Angola

Bénin

Botswana

Burkina Faso

Burundi

Cameroun

Cabo Verde

République centrafricaine

Tchad

Comores

Congo

Congo, République démocratique du

Côte d'Ivoire

Djibouti

Egypte*

Guinée Équatoriale

Érythrée

Ethiopie

Gabon

Gambie

Ghana

Guinée

Guinée-Bissau

Kenya

Lesotho

Libéria

Libye

Madagascar

Malawi

Mali

Mauritanie

Ile Maurice

Maroc

Mozambique

Namibie

Niger

Rwanda

Sao Tomé et Principe

Sénégal

les Seychelles

Sierra Leone

Somalie

Afrique du Sud

Soudan du sud

Soudan

Swaziland

Tanzanie

Togo

Tunisie

Ouganda

Zambie

Zimbabwe

* Les personnes nées dans les régions administrées avant juin 1967 par Israël, la Jordanie, la Syrie et l'Égypte sont à la charge respectivement d'Israël, de la Jordanie, de la Syrie et de l'Égypte. Les personnes nées dans la bande de Gaza sont à la charge de l'Égypte; les personnes nées en Cisjordanie sont à la charge de la Jordanie; les personnes nées sur les hauteurs du Golan sont à la charge de la Syrie.

En Afrique, les natifs du Nigéria ne sont pas éligibles au programme de visa de diversité de cette année.

ASIE

Afghanistan

Bahreïn

Bhoutan

Brunei

Birmanie

Cambodge

Indonésie

L'Iran

Irak

Israël*

Japon***

Jordan*

Koweit

Laos

Liban

Malaisie

Maldives

Mongolie

Népal

Corée du Nord

Oman

Qatar

Arabie Saoudite

Singapour

Sri Lanka

Syrie*

Taïwan**

Thaïlande

Timor-Leste

Emirats Arabes Unis

Yémen

* Les personnes nées dans les régions administrées avant juin 1967 par Israël, la Jordanie, la Syrie et l'Égypte sont à la charge respectivement d'Israël, de la Jordanie, de la Syrie et de l'Égypte. Les personnes nées dans la bande de Gaza sont à la charge de l'Égypte; les personnes nées en Cisjordanie sont à la charge de la Jordanie; les personnes nées sur les hauteurs du Golan sont à la charge de la Syrie.

** Macao S.A.R. (Région Europe, à la charge du Portugal) et Taiwan (région Asie) sont éligibles et sont répertoriés. Aux fins du programme de diversité uniquement, les personnes nées à Macao S.A.R. dérivent l'éligibilité du Portugal.

*** Les personnes nées dans les îles Habomai, Shikotan, Kunashiri et Etorofu sont à la charge du Japon. Les personnes nées dans le sud de Sakhaline sont à la charge de la Russie.

Les ressortissants des pays de la région Asie suivants ne sont pas éligibles au programme de visa de diversité de cette année:

Bangladesh, Chine, y compris Hong Kong), Inde, Pakistan, Corée du Sud, Philippines et Vietnam.

L'EUROPE

Albanie

Andorre

Arménie

L'Autriche

Azerbaïdjan

Biélorussie

Belgique

Bosnie Herzégovine

Bulgarie

Croatie

Chypre

République Tchèque

Danemark (y compris les composants et

zones dépendantes à l'étranger)

Estonie

Finlande

France (y compris les composants et

zones dépendantes à l'étranger)

Géorgie

Allemagne

Grèce

Hongrie

Islande

Irlande

Italie

Kazakhstan

Kosovo

Kirghizistan

Lettonie

Liechtenstein

Lituanie

Luxembourg

Région administrative spéciale de Macao **

Macédoine

Malte

Moldavie

Monaco

Monténégro

Pays-Bas (y compris les composants et

zones dépendantes à l'étranger)

Irlande du Nord***

Norvège (y compris les composants et

zones dépendantes à l'étranger)

Pologne

Portugal (y compris les composants et

zones dépendantes à l'étranger)

Roumanie

Russie****

Saint Marin

Serbie

Slovaquie

Slovénie

Espagne

Suède

Suisse

Tadjikistan

Turquie

Turkménistan

Ukraine

Ouzbékistan

Cité du Vatican

** Macao S.A.R. est admissible et est énumérée ci-dessus et aux fins du programme de diversité uniquement; les personnes nées à Macao S.A.R. dérivent l'éligibilité du Portugal.

*** Aux fins du programme de diversité uniquement, l'Irlande du Nord est traitée séparément. L'Irlande du Nord se qualifie et figure parmi les zones de qualification.

**** Les personnes nées dans les îles Habomai, Shikotan, Kunashiri et Etorofu sont à la charge du Japon. Les personnes nées dans le sud de Sakhaline sont à la charge de la Russie.

Les ressortissants des pays européens suivants ne sont pas éligibles au programme DV de cette année: Grande-Bretagne (Royaume-Uni). La Grande-Bretagne (Royaume-Uni) comprend les zones dépendantes suivantes: Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, le territoire britannique de l'océan Indien, les îles Caïmans, les îles Falkland, Gibraltar, Montserrat, Pitcairn, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, Sainte-Hélène et Îles Turques-et-Caïques.

AMÉRIQUE DU NORD

Les Bahamas

En Amérique du Nord, les natifs du Canada et du Mexique ne sont pas admissibles au programme DV de cette année.

OCÉANIE

Australie (y compris les composants et

zones dépendantes à l'étranger)

Fidji

Kiribati

Iles Marshall

Micronésie, États fédérés de

Nauru

Nouvelle-Zélande (y compris les composants et

zones dépendantes à l'étranger)

Palau

Papouasie Nouvelle Guinée

Samoa

Les îles Salomon

Tonga

Tuvalu

Vanuatu

AMÉRIQUE DU SUD, AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBES

Antigua-et-Barbuda

Argentine

Barbade

Belize

Bolivie

Chili

Costa Rica

Cuba

Dominique

Equateur

Grenade

Guyane

Nicaragua

Panama

Paraguay

Pérou

Saint-Christophe-et-Niévès

Sainte-Lucie

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Suriname

Trinité-et-Tobago

Uruguay

Venezuela

Pays de cette région dont les natifs ne sont pas éligibles au programme DV de cette année:

Brésil, Colombie, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque et Mexique.